



Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations

Vingt-cinquième réunion

Genève, 20-22 septembre 2023

Rapport de la réunion

I. Participation

1. La réunion du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations s'est tenue du 20 au 22 septembre 2023 à Genève, au Palais des Nations, à la suite de l'atelier de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les recensements de la population et des habitations (18 et 19 septembre).

2. Elle a réuni 90 participants représentant les pays et entités ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Canada, Costa Rica, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Division de statistique de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), IPUMS International (Partenariat de diffusion des recensements), National Institute for Economic Research et The Sensible Code Company, ainsi qu'un expert indépendant en recensement invité par le secrétariat.

3. La participation de nombreux représentants était soutenue financièrement par le FNUAP.

II. Organisation des travaux

4. Eric Schulte Nordholt (Pays-Bas) a présidé la réunion.

5. Ont été examinées au cours de la réunion les questions de fond suivantes :

- a) Enseignements à retenir du cycle des recensements de 2020 ;
- b) Recensements prévus prochainement dans la région de la Commission économique pour l'Europe ;
- c) Révision des recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements pour le cycle de 2030 ;



d) L'avenir des statistiques démographiques.

6. Les débats ont été préparés et dirigés par Kaija Ruotsalainen (Finlande), Zhanna Vasilevskaya (Biélarus), Eric Schulte Nordholt (Pays-Bas) et Andres Vikat (CEE).

7. Les documents et les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur [la page Web de la réunion](#).

III. Recommandations relatives aux travaux futurs

8. Les participants se sont engagés à appliquer le plan de travail établi pour l'élaboration des recommandations de la Conférence des statisticiens européens (CSE) en vue du cycle de recensements de 2030, en fournissant notamment des informations détaillées sur le cycle de recensements de 2020 dans le cadre de l'enquête menée par la CEE en septembre et octobre 2023.

9. Les participants ont recommandé que la prochaine réunion du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations ait lieu en présentiel en 2024, et ont pris note qu'une salle de réunion et des services d'interprétation étaient réservés à cet effet au Palais des Nations du 2 au 4 octobre 2024 (la réunion étant précédée d'un atelier les 30 septembre et 1^{er} octobre).

10. Les équipes spéciales chargées d'élaborer les recommandations de la CSE pour les recensements de la population et des habitations du cycle de 2030 et le Groupe directeur sur les recensements de la population et des habitations devraient soumettre à la réunion de 2024 du Groupe d'experts les projets de chapitres des recommandations ci-après en tant que documents officiels, qui seront diffusés en anglais, en français et en russe :

- a) Préparation et planification des interventions en cas d'urgence ;
- b) Évaluation et gestion de la qualité ;
- c) Méthodes de dénombrement ;
- d) Technologie ;
- e) Concepts en matière de population et définitions connexes ;
- f) Caractéristiques économiques ;
- g) Migration et mobilité (nationale et internationale) ;
- h) Caractéristiques du ménage et de la famille ;
- i) Sexe et genre ;
- j) Thèmes relatifs au logement ;
- k) Informations géospatiales et statistiques sur de petites zones servant aux recensements ;
- l) Diffusion de données de recensement ventilées ;
- m) Communication et information ;
- n) Objectif et champ d'application des recommandations.

11. Concernant les travaux relatifs aux statistiques démographiques qui seront menés au plan international sous l'égide de la CSE, les participants ont salué l'approche stratégique visant à fusionner les activités du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations et celles du Groupe d'experts des statistiques migratoires.

IV. Adoption du rapport final

12. Les participants ont adopté les parties I à III du présent rapport avant de clore la réunion. Un résumé des débats qui ont eu lieu lors des séances consacrées aux questions de fond est présenté dans une annexe au rapport que le secrétariat a été chargé d'établir après la réunion.

Annexe

Résumé des séances consacrées aux questions de fond

I. Observations et conclusions générales

1. Les observations, conclusions et thèmes récurrents principaux ci-après se sont dégagés de la réunion :

a) *La communication et les partenariats*, à tous les stades du cycle de recensement et avec un éventail de plus en plus large de parties prenantes, revêtent une importance croissante pour ce qui est de garantir la confiance et d'améliorer l'efficacité des recensements, quel que soit le modèle de recensement adopté ;

b) Dans la mesure où les pays adoptent de plus en plus des méthodes reposant sur des sources de données administratives, il convient d'accorder une attention croissante à la *qualité des données administratives*, notamment en évaluant et en améliorant la qualité des données de base recueillies pour l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;

c) Les caractéristiques généralement considérées comme constituant les « *caractéristiques essentielles* » d'un recensement – dénombrement individuel, simultanité, universalité, périodicité déterminée et données sur de petites zones – évoluent à mesure que les modèles de recensement se diversifient et que les pays se préparent aux statistiques démographiques du futur ;

d) On assiste à une transition vers le concept de *statistiques démographiques intégrées*, qui repose sur un modèle de statistiques en continu fondé sur des données administratives corrélées et prenant en compte les flux migratoires. Certains pays envisagent d'adopter un tel système pour remplacer les modèles actuels fondés sur des recensements périodiques et dans lesquels les statistiques migratoires sont établies à part. Dans cette optique, les participants ont appuyé la proposition selon laquelle, à moyen et à long terme (à partir de 2025), les activités de la CSE relatives aux recensements et aux migrations seraient fusionnées sous la dénomination de « *statistiques démographiques* » afin de mieux prendre en compte cette nouvelle réalité et soutenir les pays qui prenaient cette voie. Les participants ont toutefois estimé qu'il fallait continuer à prendre en compte et à soutenir les pays qui continueraient à utiliser les méthodes actuelles.

II. Enseignements à retenir du cycle des recensements de 2020

2. Une grande majorité de pays de la région de la CEE ont maintenant terminé leurs recensements pour le cycle de 2020. Chaque recensement donne lieu à des enseignements : on détermine ce qui s'est bien passé, ce qui aurait pu être mieux fait, et ce qui pourrait être fait différemment à l'avenir.

3. Pendant cette séance les pays suivants ont présenté des exposés : la Slovaquie et l'Estonie sur les données relatives aux ménages ; les États-Unis sur les stratégies de communication ; le Royaume-Uni sur les innovations en matière de diffusion ; l'Espagne sur le passage à un recensement fondé sur des registres ; et la Fédération de Russie et la Pologne sur les succès obtenus et les enseignements à retenir de leurs recensements. Le débat était mené par la Finlande.

4. Dans leur exposé, les représentants de la *Slovaquie* et de l'*Estonie* ont souligné des difficultés précises liées au repérage et à la classification des ménages et des logements dans le cadre d'un recensement mixte ou fondé sur les registres, et ont présenté des méthodes innovantes destinées à les surmonter. En Slovaquie, les informations relatives aux ménages figurant dans les registres ont été comparées aux informations autodéclarées concernant la résidence recueillies lors du recensement. En Estonie, la théorie des graphes a été utilisée pour corriger la surestimation du nombre de parents isolés et la sous-estimation du nombre de couples dans les registres.

5. Les participants ont débattu de la manière de collecter des informations sur les caractéristiques des ménages et des logements nécessaires à un recensement lorsque les variables pertinentes ne figurent pas dans les registres. Pour y parvenir, l'Estonie a procédé à une enquête par sondage en deux parties, l'une étant obligatoire et l'autre facultative. En Slovaquie, les décisions concernant les éléments à inclure dans le questionnaire de recensement ont été prises sur la base d'une évaluation de la qualité de chaque source et de chaque variable.
6. Le débat a porté sur la question de la base juridique de l'accès aux sources administratives requises pour un recensement fondé sur les registres. Des participants ont estimé qu'imposer l'obligation de fournir des données administratives à l'organisme chargé du recensement ne suffisait pas à garantir un accès rapide ou des données de qualité et que des partenariats devaient être entretenus avec les fournisseurs de données, par exemple pour l'élaboration d'un registre centralisé de numéros d'appartement uniques.
7. L'étude sur les obstacles, attitudes et motivations relatifs au recensement présentée par les *États-Unis* a suscité l'intérêt des participants. En mettant l'accent sur les croyances et les comportements faisant que certaines personnes sont moins enclines à répondre au questionnaire, l'étude a permis d'élaborer des messages ciblés pendant la campagne d'information sur le recensement.
8. Le *Royaume-Uni* a souligné dans son exposé qu'en raison du coût et des efforts que représente l'organisation d'un recensement, l'organiser ne vaut la peine que si ses résultats sont diffusés de manière à apporter une valeur ajoutée aux utilisateurs. Pour y parvenir, il convient d'élaborer des produits mixtes adaptés à différents groupes d'utilisateurs.
9. La transition effectuée par l'*Espagne* en 2021 vers un recensement fondé sur des registres a suscité un long débat au cours duquel différentes questions ont été abordées, notamment les procédures mises en place pour une vérification coordonnée de la résidence, les différences dans les périodes de référence entre les différents fichiers de données, et les variables utilisées pour créer des clefs de couplage uniques. L'acceptation du nouveau système par le public – s'agissant de l'utilisation d'une nouvelle méthode comme de l'absence de certaines variables dans ce type de recensement – a été examinée par des représentants d'autres pays qui envisagent une transition similaire et qui réfléchissent aux manières d'obtenir l'adhésion du public.
10. Le recensement de la *Fédération de Russie*, qui a eu lieu au plus fort de la pandémie, a confirmé qu'il fallait une bonne planification en cas d'imprévu. Son déroulement a montré que la transition vers de nouvelles méthodes, notamment le passage à une méthode fondée sur les registres, prenait du temps.
11. L'approche suivie en *Pologne* a donné lieu à un débat entre participants sur la combinaison de données provenant des registres et de données issues de la collecte sur le terrain. Bien que la collecte sur le terrain ne concerne qu'un pourcentage relativement faible des variables du recensement, il fallait encore consacrer beaucoup d'efforts à ce volet, car il s'agissait de motiver la population à répondre.
12. L'animateur a résumé les différents débats tenus pendant la séance en indiquant que les problèmes inédits causés par la pandémie pendant ce cycle de recensement avaient stimulé l'innovation à un rythme encore plus rapide que prévu, une part toujours plus importante de pays utilisant des registres pour une partie, voire la totalité, de leur recensement et de nombreux pays optant pour l'autodénombrement en ligne. Bien que les recensements entièrement fondés sur les registres n'aient pas été aussi difficiles à mener que les autres types de recensement pendant la pandémie, il y avait eu quand même des retards et des difficultés à surmonter, par exemple pour réussir à interpréter les données de registres de manière à connaître la résidence et l'organisation du ménage. De nouvelles réalités, comme la modification de l'acception de la notion de « lieu de travail », en raison du recours accru à de nouveaux modèles de télétravail, avaient soulevé des questions conceptuelles auxquelles il faudrait répondre. La communication restait un élément d'une importance capitale, quelle que soit la méthode de recensement utilisée.

III. Recensements prévus prochainement dans la région de la Commission économique pour l'Europe

13. Les pays qui n'ont pas encore effectué le recensement pour le cycle de 2020, ou ceux qui effectuent des recensements plus fréquemment que tous les dix ans et qui vont donc organiser bientôt leur prochain recensement, ont été invités à partager des informations sur leur planification et leurs attentes. Pendant cette séance, l'Ouzbékistan a présenté un exposé sur son recensement pilote de 2021 et les conséquences de celui-ci sur le recensement planifié, et le Mexique a présenté un exposé sur la préparation du recensement de la population et des logements prévu en 2025. Le débat était mené par le Bélarus.

14. Dans le cadre du recensement pilote de l'Ouzbékistan, des essais ont été menés pour la collecte de données sur papier, sur tablette et sur Internet ; ce sont les deux derniers modes de collecte qui ont été sélectionnés pour le recensement (lequel était prévu, au moment de la réunion d'experts, pour 2024). Un exercice de cartographie complet a également été effectué pour répertorier les bâtiments résidentiels sur l'ensemble du territoire national.

15. Le prochain recensement de l'ensemble de la population au Mexique bénéficiera d'un plan détaillé de gestion des risques, qui prévoit un suivi et une gestion sophistiqués en temps réel des progrès réalisés aux niveaux local et central. Ce plan a été élaboré compte tenu des nombreuses difficultés et incidents qui ont perturbé les précédents recensements (épidémies et pandémie, tremblements de terre et ouragans, troubles civils et crises de migration). L'organisme national de statistique du Mexique bénéficie également de la pleine intégration de ses activités avec les activités géospatiales nationales, ce qui facilite l'utilisation des informations géospatiales pour mener les opérations de recensement.

16. L'animateur a pris note des nombreuses difficultés, évoquées pendant la séance, qui pouvaient faire obstacle à la réalisation d'un recensement ou pouvaient entraver son déroulement. Il a indiqué qu'en raison d'un manque de soutien financier et d'appui de la part des pouvoirs publics, le recensement prévu en Ouzbékistan risquait de ne pas pouvoir se dérouler, même si l'organisme de statistique était prêt à l'entreprendre.

17. Les participants se sont inquiétés des conséquences d'un nouveau report du recensement sur la cartographie des bâtiments résidentiels, qui nécessiterait une importante mise à jour étant donné le rythme très rapide du développement en Ouzbékistan. Il a été suggéré d'avoir recours à l'imagerie satellite pour pouvoir effectuer rapidement des mises à jour, compte tenu notamment des réductions de personnel opérées dans les services de statistique régionaux à la suite du report antérieur. Cette possibilité pourrait cependant devoir être écartée en raison des contraintes budgétaires.

18. Pendant le débat, les participants ont également souligné combien il importait que la méthode utilisée dans les recensements pilotes soit aussi proche que possible de la méthode qui sera utilisée dans le recensement proprement dit. Il est parfois nécessaire de procéder à un nouveau recensement pilote en cas de changements majeurs.

19. Les participants ont également évoqué les limites des données provenant des registres au Mexique et la nécessité qui en découlait de continuer à adopter une approche traditionnelle, tout en utilisant les nombreux enseignements tirés des recensements précédents.

IV. Révision des recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements pour le cycle de 2030

20. Le Bureau de la CSE a créé 13 équipes thématiques spéciales chargées de réviser et d'actualiser les recommandations de la CSE pour les recensements de la population et des logements, afin d'en établir une nouvelle édition en 2025 pour orienter le cycle de 2030. Actives depuis la fin de 2022, ces équipes spéciales ont d'abord élaboré un questionnaire complet à l'intention de tous les pays membres afin de cerner ce qui avait été fait et les pratiques qui avaient été adoptées dans la région lors du cycle de 2020. Ce questionnaire a

été envoyé aux organismes nationaux de statistique des pays de la CSE peu après la vingt-cinquième réunion. Plus de 150 experts participent à ces équipes. Pendant la séance consacrée à ce point, chaque équipe spéciale a présenté ses réflexions ainsi que la teneur du questionnaire qu'elle avait élaboré, en expliquant ses choix. Les équipes spéciales ont exposé leurs idées et ont invité la communauté d'experts à faire part des siennes.

21. Les équipes spéciales analyseront les résultats de l'enquête et publieront leurs conclusions dans un rapport pendant le premier trimestre de 2024. À la réunion du Groupe d'experts de 2024, elles exposeront ces conclusions, ainsi que les propositions qui en découleront pour les recommandations de la CSE pour le cycle de 2030.

22. Les participants ont été informés que les équipes spéciales pouvaient encore accueillir de nouveaux membres au cas où les organismes voudraient désigner d'autres candidats. Il conviendrait de le faire le plus rapidement possible en adressant au secrétariat les noms et coordonnées des personnes désireuses de participer.

23. La Division de statistique a informé les participants de l'état d'avancement du projet mondial correspondant visant à réviser et à mettre à jour les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements.

24. Le débat était mené par les Pays-Bas.

A. Préparation et planification des interventions en cas d'urgence

25. Pendant le débat, les participants ont estimé qu'il fallait décrire les différentes situations d'urgence auxquelles les pays qui réalisent des recensements entièrement fondés sur les registres peuvent avoir à faire face, notamment les fuites de données et les défaillances des systèmes informatiques.

26. Les participants ont également noté l'importance croissante de la lutte contre la désinformation et la désinformation afin de prévenir les crises de confiance et de participation qu'elles pouvaient susciter, ou d'y remédier. Cet aspect sera examiné en collaboration avec l'Équipe spéciale de la communication et de l'information.

27. Il a été suggéré à l'équipe spéciale d'envisager de formuler des recommandations visant à consigner les enseignements à retenir afin de s'assurer qu'ils font partie de la mémoire institutionnelle, en particulier dans les pays menant des recensements décennaux dans lesquels une grande partie des connaissances sur le recensement est détenue par des personnes qui ne seront peut-être plus en poste au moment du recensement suivant.

B. Évaluation et gestion de la qualité

28. Les participants ont noté la demande croissante d'évaluation continue de la qualité et d'indicateurs de qualité en temps réel, non seulement à des fins de gestion du recensement, mais aussi pour favoriser la transparence et la confiance des utilisateurs. Le questionnaire permettra de savoir dans quelle mesure les pays fixent des objectifs relatifs aux mesures de la qualité et les communiquent aux parties prenantes. Les questions posées par le représentant des Émirats arabes unis ont confirmé la nécessité d'améliorer les orientations relatives à comment évaluer les résultats d'un recensement fondé sur des registres en comparant les indicateurs de qualité avec les objectifs.

29. L'équipe spéciale propose d'étoffer les parties des recommandations qui portent sur l'évaluation de la qualité du couplage, de la vérification et de l'imputation des données, ainsi que sur certains indicateurs pertinents pour les différents types de recensement, en particulier ceux qui utilisent des sources administratives.

C. Méthodes de dénombrement

30. Le débat a porté sur la nécessité de disposer d'orientations sur l'itinéraire des agent(e)s de recensement pour les dénombrements qui prévoient la visite des logements.

31. Les participants ont débattu de la diversité de plus en plus grande des modèles de recensement figurant dans la catégorie des « recensements mixtes », notamment de ceux dans lesquels les données administratives sont utilisées pour fournir des données qui ne sont volontairement pas collectées sur le terrain ; ceux dans lesquels les données administratives sont utilisées pour combler les lacunes ou corriger les erreurs dans les données de terrain ; et ceux dans lesquels, comme en Pologne, toutes les variables sont collectées à la fois à partir du dénombrement et à partir des registres, et où les décisions relatives à la source à utiliser pour évaluer la qualité des variables sont prises au niveau de chacune d'entre elles. Les participants ont fait observer que la façon dont les pays qualifiaient et présentaient leur recensement était dictée par des motivations différentes, notamment des contraintes financières, politiques et culturelles. Certains peuvent ainsi choisir de mettre l'accent sur le fait qu'ils continuent à pratiquer le dénombrement sur le terrain, même si une partie des variables provient de sources administratives en raison du modèle du recensement choisi, alors que d'autres ont tendance à mettre l'accent sur l'image moderne et « non traditionnelle » de leur recensement tout en continuant à s'appuyer exclusivement sur des données recueillies sur le terrain, même s'ils utilisent des méthodes modernes de collecte des données. Il n'existe pas de seuil en pourcentage à partir duquel un recensement utilisant des variables provenant de sources administratives peut être qualifié de « mixte ».

32. Les participants ont examiné les conséquences sur l'organisation du recensement des différentes technologies utilisées, et ont par exemple relevé qu'il fallait concevoir des questions et des questionnaires relativement courts lorsque l'autodénombrement était effectué à l'aide de téléphones mobiles.

33. À cet égard, des participants ont observé que les domaines d'action de certaines équipes spéciales se chevauchaient (par exemple, les méthodes de dénombrement et la technologie). Le secrétariat a indiqué que ces chevauchements étaient pris en compte et que les équipes spéciales étaient encouragées à collaborer dans les domaines en question.

D. Technologie

34. Les participants ont estimé que les recommandations devaient prendre en compte la question de l'accessibilité pour les personnes souffrant de handicaps fonctionnels et pour les personnes « déconnectées numériquement », et proposer des solutions technologiques pour faciliter leur participation à des recensements de plus en plus axés sur la technologie.

35. Les possibilités offertes par la technologie pour l'amélioration de la sécurité des communications entre les personnes chargées du recensement à différents niveaux ont été soulignées. Il a été proposé que l'équipe spéciale se penche sur la question.

36. Le débat a également porté sur les aspects à prendre en compte lorsque l'on utilise des solutions basées sur le cloud pour le stockage et la transmission des données de recensement.

37. Toujours en ce qui concerne le stockage des données, il a été indiqué que la sophistication croissante du stockage, du traitement et de l'extraction des données allait souvent de pair avec une moindre durée de vie des systèmes concernés, dans la mesure où l'évolution technologique s'accélérait. Dans le cadre de l'élaboration des recommandations, il faudrait également examiner, en collaboration avec l'équipe spéciale chargée de la confidentialité et de la sécurité, les incidences de cette situation pour le stockage et l'extraction à très long terme.

E. Concepts en matière de population et définitions connexes

38. Le débat a notamment porté sur le comptage de la population sur le lieu de travail et pendant la journée, ainsi que sur d'autres types de comptage menés hors du lieu de résidence habituelle. Le secrétariat a attiré l'attention sur l'examen approfondi par le Bureau de la CSE des cas d'utilisation pour de nouvelles bases de population, qui serait réalisé en octobre 2023 et s'appuierait sur un document établi par le Royaume-Uni, la Pologne et le secrétariat¹.

¹ Le document est disponible sur la page Web de [la réunion du Bureau de la CSE d'octobre 2023](#).

L'équipe spéciale tiendra compte de cet examen et de toute recommandation qui en découlera.

39. Il a été suggéré à l'équipe spéciale de ne pas négliger les résidences secondaires.

40. Les participants ont souligné l'importance d'un traitement adéquat dans les recommandations du sans-abrisme, tant primaire que secondaire, et de la prise en compte d'autres groupes de personnes qui n'ont pas de résidence habituelle au sens où on l'entend généralement (comme les personnes hébergées régulièrement par des connaissances). Il pourrait être judicieux de réunir dans une même partie les mentions du sans-abrisme figurant dans différentes parties du document, ou de prévoir des renvois entre ces parties.

41. Les participants ont soulevé la question des logements collectifs (institutions), et ont fait remarquer que la CSE avait publié des orientations sur ce sujet depuis la dernière édition des recommandations. L'équipe spéciale pourrait envisager d'approfondir cette question ou de renvoyer aux orientations de la CSE, notamment en en donnant quelques exemples représentatifs. Il a été suggéré de veiller à ce que les définitions soient précisées au début du document.

42. Les participants ont débattu de la proposition de l'équipe spéciale visant à créer une catégorie spéciale pour les enfants nés dans les douze mois précédant la période de référence du recensement (qui devraient en principe être inclus du simple fait qu'ils entrent dans la définition des résidents habituels). Le président de l'équipe spéciale a expliqué que cette proposition répondait à la nécessité de souligner qu'il était important de prendre ces enfants en compte, car ils étaient souvent oubliés par erreur.

43. Il a été suggéré que les recommandations précisent de quelle manière traiter les données concernant les étudiants de l'enseignement supérieur.

44. Les définitions relatives à la résidence habituelle ont fait l'objet d'un débat approfondi, qui a notamment porté sur la fixation de la durée du séjour minimum dans une résidence donnée pour qu'elle soit considérée comme la résidence habituelle et sur son corollaire, la question du lieu de résidence habituelle. Les particularités des recensements fondés sur les registres ont été examinées. Il a également été noté que dans certains pays, des répondants étaient fortement incités à déclarer un autre lieu de résidence que leur véritable lieu de résidence habituel, notamment afin de pouvoir bénéficier de services publics. Les réponses des pays au questionnaire fourniront des informations importantes à l'équipe spéciale sur cette question.

F. Caractéristiques économiques

45. Le débat a porté sur la possibilité d'inclure dans les recommandations différentes formes ou types d'emplois comme l'emploi informel, le sous-emploi et le travail bénévole, ou de développer ces notions.

46. L'équipe spéciale a pris note du fait que la Conférence internationale des statisticiens du travail devait se dérouler en octobre 2023, et a estimé qu'il était important de veiller à la cohérence entre les conclusions de cette conférence et toute proposition de révision des recommandations de la CSE. Ce travail est facilité par la présence de représentants du Bureau international du Travail au sein de l'équipe spéciale.

47. Les participants ont examiné les rôles respectifs des recensements et des enquêtes sur la main-d'œuvre en tant que moyen de fournir des statistiques du travail. Ils ont estimé qu'il ne fallait pas surcharger le questionnaire si l'on ne voulait pas décourager les répondants et ont estimé que les enquêtes sur la main-d'œuvre étaient peut-être mieux à même que le recensement décennal de rendre compte des changements fréquents dans l'activité économique des personnes. Ces réflexions seront prises en compte par l'équipe spéciale lorsqu'il s'agira de distinguer les caractéristiques essentielles et non essentielles dans les recommandations.

48. La fixation de limites d'âge supérieures et inférieures dans les questions relatives aux caractéristiques économiques des recensements et dans les statistiques qui en résultent ont fait l'objet d'un débat. L'activité économique actuelle et passée des personnes âgées revêt

une importance croissante dans des sociétés vieillissantes. Les résultats de l'enquête permettront de connaître l'utilisation actuelle de limites d'âge dans les pays de la CSE et serviront de base à toute proposition formulée par l'équipe spéciale.

G. Migration et mobilité (nationale et internationale)

49. Les participants ont fait observer que le terme de « mobilité » pouvait avoir plusieurs connotations selon le contexte : il pouvait désigner la mobilité sociale, c'est-à-dire le changement de statut socioéconomique, et la mobilité physique, c'est-à-dire les déplacements quotidiens, par exemple la mobilité des personnes handicapées qui est améliorée par l'utilisation d'aides à la mobilité électriques. Il a donc été préconisé de faire très attention à l'utilisation de ce terme dans les recommandations et, s'il est décidé de continuer à l'utiliser, de le définir très clairement dans la version originale anglaise. Cela permettra également de garantir une traduction précise dans d'autres langues.

H. Caractéristiques du ménage et de la famille

50. Les domaines que l'équipe spéciale a estimé qu'il conviendrait peut-être de revoir comprennent notamment : l'utilisation des méthodes relatives à la matrice des ménages ; la notion de lieu de résidence habituelle ; les incidences de l'évolution de la perception du genre sur les classifications des relations entre les membres du ménage ; la définition et la classification des ménages institutionnels ; et l'utilisation des notions de ménage-logement par rapport à la notion de ménage-foyer. Les participants ont proposé d'examiner également les incidences de la situation des personnes qui vivent dans plusieurs ménages, d'autres ménages non classiques tels que ceux dont les membres sont temporairement à l'étranger, et des personnes qui ne vivent pas dans des ménages.

51. Comme cela avait été observé au cours d'une séance précédente, on a signalé que les pays utilisant des sources administratives pour leurs recensements rencontraient des difficultés particulières lorsqu'il s'agissait de déterminer les ménages. Quand on utilise des registres pour reconstituer des ménages sur la base du lieu de résidence habituelle, les résultats peuvent en principe beaucoup s'écarter de ceux que l'on obtient en utilisant la notion classique de ménage-foyer. Cependant, il ressort d'une étude menée en Angleterre et au Pays de Galles, dans laquelle la distribution des ménages réalisée selon les deux méthodes avait été comparée, que l'écart des résultats était inférieur à 1 %. L'équipe spéciale a été priée d'élaborer des recommandations claires concernant l'utilisation de ces différentes méthodes. Des représentants des pays ayant des recensements fondés sur les registres ont été invités à manifester leur intérêt à se joindre à l'équipe spéciale afin de s'assurer que les difficultés susmentionnées seront pleinement prises en compte dans les travaux.

52. Il a été souligné que l'équipe spéciale devrait consulter l'équipe spéciale des questions liées au sexe et au genre pour s'assurer que les définitions et les classifications relatives aux liens entre les membres du ménage correspondent bien aux conceptions actuelles du genre et à la diversité des configurations des ménages.

53. Il a été question de l'utilisation des méthodes par matrice de relation et par personne de référence. L'équipe spéciale a été priée de préciser les orientations fournies en la matière.

I. Sexe et genre

54. Le débat sur ce thème a porté principalement sur les manières de prendre en compte le genre dans un recensement fondé sur les registres ou les données administratives, et sur l'utilisation pouvant être faite des sources de données administratives en ce qui concerne la modification des informations sur le sexe et le genre et leur imputation, ainsi que sur les conséquences d'une telle démarche sur les plans technique et éthique. Il a été noté que, de manière générale, l'imputation ne devrait pas être recommandée pour les questions facultatives. L'équipe spéciale a été priée de veiller à ce que cette nouvelle section des recommandations prenne bien en compte les particularités des recensements fondés sur les registres.

55. Les participants ont également mentionné les problèmes liés à l'ajout d'un troisième genre dans les registres administratifs (dans les registres de population et dans les registres des passeports, ou la possibilité de faire modifier son acte de naissance). L'équipe spéciale examine ces questions et la manière dont elles devraient être abordées dans les recommandations.

J. Thèmes relatifs au logement

56. Le débat a principalement porté sur la nécessité d'établir dans les recommandations une distinction plus claire entre les caractéristiques des *unités de logement* et celles qu'il serait plus exact de rattacher aux *ménages*. Cette question a déjà été examinée par les deux équipes spéciales concernées, sans qu'aucune solution ne s'impose clairement. Certaines caractéristiques, telles que la disponibilité de l'accès à l'Internet, ne peuvent être attribuées à l'ensemble des ménages occupant un même logement collectif et ne devraient donc pas être considérées comme des caractéristiques du logement. Cependant, l'objectif de la collecte de ces informations pourrait être en partie de déterminer si cette unité de logement dispose d'un accès à l'Internet ; il s'agit alors d'une caractéristique du logement.

57. Le débat a également porté sur les raisons pour lesquelles on cherche à recueillir de nombreuses informations sur les caractéristiques du logement, et il a été observé que celles-ci pouvaient souvent servir d'indicateur du niveau de vie de manière générale. Des participants ont signalé que lorsqu'un grand nombre de questions étaient posées sur la qualité du logement et la disponibilité des équipements, répondre au questionnaire prenait trop de temps. Il a donc été suggéré que les recommandations préconisent une approche sobre, dans laquelle on privilégie les indicateurs les plus fiables du niveau de vie général au lieu d'alourdir le questionnaire.

58. Le débat a également porté sur l'inclusion de questions subjectives concernant la perception de la qualité du logement et du cadre de vie. Les participants ont débattu de la valeur de ces dernières et de la qualité des informations qu'elles pourraient procurer.

59. Il a été observé qu'il était difficile de répondre à certaines questions sur le logement, telles que le type et la date de construction, qui procurent des informations peu fiables, comme cela avait été relevé en Irlande. Le Royaume-Uni a indiqué que ces préoccupations en matière de qualité ont été à l'origine de la décision de remplacer la question sur le nombre de pièces par des données administratives dans le recensement de l'Angleterre et du Pays de Galles. À l'issue de ce débat, l'équipe spéciale a été priée de faire des recommandations sur l'évaluation de la qualité probable des données.

K. Informations géospatiales et statistiques sur de petites zones servant aux recensements

60. Il a été constaté qu'il existait encore de très grandes disparités dans l'utilisation que faisaient les organismes nationaux de statistique des informations géospatiales et dans leurs capacités à exploiter ces informations pour effectuer un recensement efficace. L'importance des informations géospatiales à tous les stades, de la planification à la diffusion en passant par la réalisation du recensement, a été soulignée.

61. Les participants ont relevé combien il était difficile d'effectuer un recensement par dénombrement sur le terrain en l'absence d'informations complètes sur l'adresse physique. Les représentants de la Pologne, qui présidaient l'équipe spéciale, ont rappelé l'expérience réussie de leur pays en matière de recueil d'adresses physiques en combinaison avec des coordonnées d'abscisse et d'ordonnée par des agents du recensement, qui avait grandement facilité la collecte de données par la suite. Les recommandations de la CSE devraient reprendre les recommandations techniques figurant dans le Cadre statistico-géospatial mondial et y renvoyer.

62. Il a été suggéré d'inclure dans les recommandations des conseils sur l'établissement de partenariats avec les détenteurs de données administratives et géospatiales, et notamment

sur les moyens de faire valoir le fait que la coopération pouvait être mutuellement bénéfique dans la mesure où elle pouvait aider ces détenteurs à améliorer la qualité de leurs données.

63. La question de la sécurité des données et de la prévention de la divulgation d'informations confidentielles a été soulevée s'agissant de la diffusion de données de recensement comportant des informations géospatiales. Les recommandations devraient rappeler les principes fondamentaux selon lesquels les organismes nationaux de statistique doivent collecter ou mettre en rapport uniquement les données nécessaires, et que la confidentialité doit être préservée lors de la publication des données. Le respect de ces principes favorise également la confiance qui, à son tour, garantit la poursuite de la coopération des répondants, non seulement pour les recensements, mais aussi pour toutes les enquêtes statistiques.

L. Diffusion de données de recensement ventilées

64. La question de la diffusion de données est étroitement liée aux thèmes qui occupent plusieurs autres équipes spéciales (les équipes chargées de la qualité, de la communication, des informations géospatiales et de la technologie), c'est pourquoi il doit y avoir une coordination étroite entre les équipes concernées.

65. Le contrôle de la divulgation des données statistiques est l'un des principaux domaines dans lesquels les recommandations devront être révisées, car de profonds changements sont intervenus depuis l'édition précédente.

66. Il faudra aborder les nouveaux défis pour le contrôle de la divulgation posés par la demande des utilisateurs visant à disposer d'outils plus complexes et interactifs.

67. Des participants ont souligné la nécessité de disposer d'orientations sur l'application des carreaux, dont les définitions ne sont pas toujours harmonisées.

M. Communication et information

68. Depuis l'édition précédente des recommandations, les équipes chargées des recensements ont dû faire face à de nombreux nouveaux défis en matière de communication, liés notamment à l'évolution du paysage médiatique, à la propagation croissante de la désinformation, en particulier sur les nouvelles plateformes de médias, à la nécessité d'une communication de crise réactive et à la prise de conscience croissante de l'importance de l'inclusion et de l'utilisation d'une terminologie correcte pour désigner certains groupes de population précis. Il est également de plus en plus difficile d'atteindre les membres de certains groupes et de les amener à participer aux recensements.

69. Des participants ont estimé que les recommandations devaient fournir des orientations adéquates pour les stratégies de communication des pays dont les recensements sont intégralement fondés sur les registres et pour ceux qui apportent des changements majeurs à leur méthode de recensement et leurs sources de données ou envisagent de le faire. Il est essentiel pour conserver la confiance du public de bien connaître le degré d'acceptabilité sociale de ces transitions et de communiquer de manière judicieuse sur les changements. Les pays dont les recensements sont entièrement fondés sur les registres, même s'ils le sont depuis longtemps, doivent prendre en compte certains principes en matière de communication. Certains sont propres aux modèles fondés sur les registres et aux modèles mixtes, comme la communication avec les détenteurs de données. Une communication efficace et l'établissement de partenariats garantissent le respect de l'obligation d'informer ou de consulter l'organisme national de statistique à l'avance lorsque des modifications des sources de données administratives sont envisagées.

70. On a fait remarquer que l'équipe spéciale ne comportait pas de représentant de pays ayant des recensements fondés sur les registres et des experts de tels pays ont été encouragés à se porter volontaires pour en faire partie.

V. L'avenir des statistiques démographiques

71. Alors que le processus cyclique de révision et de mise à jour des recommandations pour le cycle de 2030 se poursuit, certains commentateurs et certains responsables de systèmes statistiques nationaux portent un regard très différent sur l'avenir : ils s'interrogent sur la finalité des recensements et les besoins auxquels ceux-ci répondent et se demandent si les recensements constituent vraiment le meilleur modèle pour satisfaire ces besoins. Parce que le dénombrement direct cède de plus en plus la place à l'utilisation de registres et de sources administratives, et qu'on assiste à une redistribution des priorités des utilisateurs entre diverses dimensions de la qualité telles que l'actualité, l'exactitude et la pertinence des données, certains pensent que les statistiques sur la population et les migrations finiront par être produites dans des systèmes intégrés permanents sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un recensement ou de disposer d'informations issues d'un processus analogue.

72. Pendant la vingt-cinquième session, des interventions ont été faites et des exposés présentés par l'Italie (deux exposés), le Royaume-Uni, la France, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.

73. En *Italie*, le passage à l'utilisation de registres a été complété par un travail ciblé visant à recueillir des informations sur les groupes difficiles à atteindre, notamment les personnes sans-abri et les citoyens vivant à l'étranger. La *Nouvelle-Zélande* vise un recensement fondé principalement sur les données administratives en 2028, le dénombrement sur le terrain jouant un rôle secondaire. La *France* met au point un registre statistique de la population conçu pour servir à terme d'« épine dorsale » à laquelle d'autres sources de données pourraient être reliées. Le *Royaume-Uni* ne dispose pas d'une source unique à même de servir d'épine dorsale, mais est en train d'élaborer un modèle démographique dynamique complexe utilisant des données issues de différentes sources pour fournir des estimations démographiques. Les *États-Unis* ont effectué des recherches pour mettre au point un cadre démographique permettant de produire des estimations annuelles de la population.

74. Après les présentations, une réunion-débat s'est déroulée avec les cinq experts ci-après : Tori Velkoff (États-Unis), Rochelle Morgan (Nouvelle-Zélande), Muriel Barlet (France), Enrico Tucci (Italie), et Irina Zbarskaya (CIS-Stat). Des questions ont été posées au groupe d'experts et le débat a été animé par Andres Vikat (CEE).

75. Les experts ont présenté la manière dont ils envisageaient la production vers 2030 des données démographiques relatives aux variables de recensement essentielles et les difficultés qu'il faudrait surmonter pour y parvenir.

76. Avec la hausse de la demande de statistiques démographiques plus récentes et plus fréquentes de la part des utilisateurs, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que les données ne doivent pas nécessairement provenir d'une seule source ou d'un seul programme de collecte de données. Il est possible que pour certaines variables, la meilleure estimation provienne du recensement alors que pour d'autres elle provienne d'une enquête ou d'une source administrative. Les utilisateurs s'intéressent moins à l'origine des données qu'à leur fiabilité et à l'utilisation pouvant être faite des résultats. Aux États-Unis, cette tendance se traduit par un *recul de la part des résultats fondés sur la collecte de données*, qui permet d'éviter les risques de confusion, par exemple lorsque différentes valeurs provenant de différentes enquêtes et d'autres sources sont attribuées à une variable donnée.

77. *Le rôle de la modélisation et de l'estimation* devrait augmenter, et il faudra trouver des moyens d'en expliquer les raisons au public de manière à la rendre socialement acceptable. En Nouvelle-Zélande, le recours à l'échantillonnage pourrait augmenter pour les variables essentielles du recensement, mais le recensement classique sera probablement toujours effectué car la population y est très attachée. Par conséquent, il convient de réfléchir à la *validité des caractéristiques généralement considérées comme définissant un recensement*, telles que l'universalité.

78. Il sera de plus en plus important de *gagner la confiance et le soutien des groupes de population minoritaires*, y compris des peuples autochtones, à mesure que l'on évolue vers une utilisation accrue de données administratives, dans la mesure où ces groupes peuvent être plus préoccupés que de plus grands groupes par les questions de confidentialité. Il est

nécessaire de *veiller en parallèle à ce que les conditions de vie réelles soient prises en compte dans les systèmes statistiques administratifs*, par exemple en mesurant les aspects auxquels les groupes autochtones et minoritaires attachent de l'importance, ce qui nécessite des études et des échanges réguliers avec ces communautés.

79. Une difficulté importante consistera à *obtenir les ressources financières nécessaires* dans un contexte où les décideurs ne comprennent pas toujours bien ce qu'il faut pour produire des statistiques à partir de sources administratives. Si l'on pense que ces systèmes peuvent être mis sur pied en quelques clics, aucune ressource ne leur sera consacrée.

80. *Les relations entre les statistiques de recensement et les statistiques des migrations* ont été abordées, l'accent étant mis sur la nécessité d'une coopération internationale accrue sous la forme d'accords bilatéraux et multilatéraux en vue d'un *partage de données* efficace.

81. Les participants ont examiné les nombreuses utilisations qui pourront être faites de *l'intelligence artificielle* à l'avenir pour faciliter les processus de recensement.

82. En conclusion, l'animateur de la séance a fait remarquer qu'il n'existait pas de modèle unique ou de transition à sens unique, mais une diversification croissante des approches visant toutes à accroître l'efficacité et à réduire les coûts, à améliorer la rapidité, à répondre aux besoins des utilisateurs en leur fournissant des statistiques démographiques pertinentes et à conserver la confiance du public vis-à-vis des statistiques officielles.
